

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 094-16
Le 5 juillet 2016

Royal Gold Inc. (RGL)
Retrait de la cote

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 30 juin 2016 le retrait de la cote de Royal Gold Inc. (« Royal Gold») à la fermeture de marché le 8 juillet 2016. Les actions ordinaires de Royal Gold continueront d'être négociées sur le NASDAQ Stock Market sous le symbole (RGLD) et les détenteurs Canadiens de ces titres seront en mesure de transiger par l'intermédiaire de leur courtier sur la Bourse de New York.

Royal Gold Inc. (RGL)

CDCC et M-X détails : Retrait de la cote des actions ordinaires :

Il n'y aura pas de rajustement de contrat pour ces séries d'options.

À la date effective, le 11 juillet 2016, les modifications apportées à la classe d'options (RGL) seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera (RGL).
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Seules les transactions de clôture seront permises.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.
- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice **ne sera pas disponible**. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Jean-François Bertrand
Vice-président, opérations de marché, services et connectivité,
Marchés financiers